

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/07/2025 - 7356 - 2020 B 00655 - 884 628 322 - 911 Inc

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SAS 911 INC		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		2 AVENUE DU GENERAL CANZIO		21240 TALANT			
SIRET		88462832200015					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le			
				31122022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010			
		{	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*			028		030	
	Immobilisations financières * (1)			040	10 000	042	10 000
	Total I (5)			044	10 000	048	10 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	1 200	070	1 200
			Autres* (3)	072	230 703	074	230 703
	Valeurs mobilières de placement			080		082	
	Disponibilités			084	1 128	086	1 128
	Charges constatées d'avance*			092		094	
	Total II			096	233 031	098	233 031
	Total général (I + II)			110	243 031	112	243 031
PASSIF		Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 03 JUL 2025 sous le N° B 7356		Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		10 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves ()	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
	Report à nouveau			134		-3 238	
	Résultat de l'exercice			136		-780	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		5 982	
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			
	Autres dettes ()	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	236 849	172		237 049	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		237 049		
Total général (I + II + III)				180		243 031	
RENVU(S)	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 911 INC

Néant ☐ *

Exercice clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214		
			services *			217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée*							224		
	Subventions d'exploitation reçues							226		
	Autres produits							230	1 416	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	2 416	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
		Variation de stocks (marchandises)*							236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240			
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	2 689		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 507)							244	507		
Rémunérations du personnel*							250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252			
Dotations aux amortissements*							254			
Dotations aux provisions							256			
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262		
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	3 196		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-780		
Produits financiers (III) 280										
Charges financières (V)							294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 239 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	-780		
B- RÉSULTAT FISCAL										
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							312	780		
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles*							322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		)		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987							542		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989									
	ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138									
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991 Investissements outre-mer 344									
	ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993									
	BUD (44 sexdecies) 992									
	dont avec	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346	350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)							645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)							647			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)							641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)							649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352	354 780		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370	372 780		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

911 INC
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 avenue Général Canzio – 21240 TALANT
RCS DIJON 884 628 322
Ci-après « la Société »



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30/06/2025 CONTENANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 ET LA RESOLUTION
VOTEE**

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de – 780 €, en totalité au compte « report à nouveau », lequel s'élève à – 4.018 €, après affectation.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué antérieurement, étant précisé qu'il s'agit du deuxième exercice de la Société.

Pour copie certifiée conforme.
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.